



## Litige moto concessionnaire

Par **Barth.hbt**, le **14/02/2024** à **15:31**

Bonjour, j'ai acheté une moto 125 neuve chez un concessionnaire à Paris en Novembre 2023.

L'histoire débute lors de mon premier grand trajet après l'achat de la 125, le voyant rouge de la batterie s'allume. Je me gare et j'appelle le concessionnaire qui m'explique je peux quand même rouler car le voyant s'était éteint après 5min. Me voilà reparti. Après 1 semaine sans utilisation la moto ne démarre plus, de nouveau le symbole rouge de la batterie. Je l'emmène chez le garagiste qui change la batterie (facture à l'appui), me voilà reparti (décembre 2023), cependant depuis ce changement rien n'a changé si je n'utilise pas la moto tous les 5 jours, la batterie est à plat, pourtant tout est bien éteints, me voilà reparti chez le garagiste qui ne trouve rien, étrange, et me voilà comme ça depuis bientôt 2 mois à devoir recharger ma batterie toutes les deux semaines, hors la moto est neuve, sous garantie, mais personne ne veut changer la moto, le concessionnaire se limite à faire les tests demandé par la marque mais pas plus... vraiment de mauvaise fois.. une moto payée 4000 € neuve par un étudiant de 23ans, j'ai l'impression de mettre fait avoir... le concessionnaire me propose de payer un supplément pour mettre un booster sur ma moto pour la faire démarrer... mais ce n'est pas une solution, la moto devrait fonctionner sans ça... de plus aucun problème de ce type n'a été connu.. je me suis renseigné sur plein de forum.

maintenant la marque me reproche une mauvaise utilisation de la moto... c'est à dire que si je roule pas deux fois par semaine la moto ne fonctionne pas... je marche sur la tête... quelqu'un peut-il m'aider ?

je ne sais pas quoi faire...

Par **Marck.ESP**, le **14/02/2024** à **19:06**

Bonjour et bienvenue

Votre moto étant neuve, elle est sous garantie.

Je vous conseillerais de rédiger un courrier R/AR adressé à ce concessionnaire, le mettant en

demeure de procéder aux modifications techniques qui s'imposent, conformément à la garantie commerciale et légale de conformité, faute de quoi vous feriez appel à la justice au titre de la garantie contre les vices cachés.

Techniquement, c'est un problème de batterie défectueuse ou du système de charge.

Parallèlement, un courrier à la direction des relations clientèle DE LA MARQUE sera également utile.

Si vous n'obtenez pas satisfaction, faites appel à un conciliateur de justice.